N E W W A Y S

International Alliance for Social Innovation

Etude de faisabilité pour la création d'un Fonds pour les femmes dans la région méditerranéenne

Caroline Sakina Brac de la Perrière

Avril 2007

La région méditerranéenne rassemble une vingtaine de pays[1] dans lesquels se parlent une dizaine de langues et se pratiquent les trois religions musulmane, chrétienne et juive.
Malgré cette diversité apparente, une histoire d'une très grande richesse et un avenir commun en construction font du bassin méditerranéen, une entité au niveau régional.

Depuis novembre 1995, avec le lancement du Partenariat Euro-méditerranéen, la région s'affirme en tant que telle au niveau géopolitique. La conférence interministérielle, réunissant vingt-sept partenaires de la rive méditerranéenne sud et de l'Union Européenne, a abouti à l'adoption à l'unanimité de la Déclaration de Barcelone, et du processus d'accord d'association sur les trois volets : i) politique et sécuritaire ; ii) économique et financier et iii) social, culturel et humain.

Cet engagement des Etats a facilité la dynamique déjà existante dans la société civile et, à présent, une multitude de réseaux méditerranéens existent et relient autour de thématiques très diverses qui vont des droits de la personne aux rencontres artistiques ou aux études stratégiques.

Une identité que se reconnaissent les femmes

Appartenant au même bassin culturel, sous l'influence de trois religions monothéistes, les femmes de la région méditerranéenne ont à faire à une forme de patriarcat commune et soulignent l'importance de promouvoir leur identité méditerranéenne afin de renforcer leurs liens.

Depuis plus d'une quinzaine d'années, les associations et les personnes engagées dans la défense des droits des femmes tissent des réseaux et consolident les relations entre les mouvements des femmes des deux rives, par sous-régions ou au niveau méditerranéen proprement dit.

[1] Il s'agit du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de la Libye, de l'Egypte, d'Israël et de la Palestine, du Liban, de la Syrie, de la Turquie, de la Chypre, de la Grèce, de l'Albanie, du Monténégro, de la Croatie, de la Bosnie Herzégovine, de la Slovénie, de l'Italie, de Malte, de la France, de l'Espagne. Sont souvent recensés aussi parmi les pays méditerranéens, quoique non riverains de la Méditerranée, le Portugal et la Jordanie

II- La condition des femmes en Méditerranée

2.1 - Des situations en apparence très variées

Il est communément admis que les femmes vivant sur la rive nord de la Méditerranée bénéficient aujourd'hui d'un statut de citoyenne à part entière. Depuis les années 70, soutenues par la pression du mouvement des femmes au niveau international, elles ont vu leur sort s'améliorer de façon spectaculaire, avec l'adoption de lois sur le divorce, la contraception, l'autorité parentale, l'abandon de la primauté de l'homme dans la famille.

L'effort opéré par la Communauté Européenne pour mettre en œuvre les résolutions de la Convention pour l'Elimination des discriminations à l'Egard des Femmes (CEDAW), constitue, depuis quelques années, une pression sur les Etats adhérents et même sur les Etats candidats afin qu'ils mettent en œuvre l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs programmes et leurs politiques. Le fait qu'il y ait de nombreuses femmes au Parlement Européen (47%) tend à renforcer cette dynamique.

Sur la rive Sud de la Méditerranée, les lois de la famille, inspirées du droit traditionnel de la famille lequel, à son tour, dérive de l'interprétation de divers textes religieux, constituent de sérieux obstacles à l'émancipation des femmes. Elles régissent en effet ce qui est considéré comme appartenant à la sphère privée- le mariage, le divorce, la tutelle, la garde des enfants et l'héritage- mais ont également des effets sur la vie publique des femmes, en fonctionnant comme mécanismes de contrôle sur leurs activités économiques, culturelles, civiques, sociales et politiques.

2.2. Pourtant beaucoup de similitudes dont la violence contre les femmes

Si les Européennes jouissent de plus de droits dans leur vie quotidienne, et donc sont plus armées pour conquérir l'espace public, elles ont à faire, de la même manière que les femmes de la rive Sud, à des mentalités hostiles à la présence des femmes dans la sphère publique. Lorsqu'il ne s'agit plus de droits, mais de place dans la société, la barrière érigée entre Sud et Nord devient floue. A titre d'exemple, la place des femmes, dans les parlements des pays de la Méditerranée, oscille entre 8 et 13% en moyenne sur la rive nord (avec une exception remarquable de l'Espagne de 33%) et entre 1% et 13% sur la rive sud.

Tout autour de la Méditerranée, les droits que les femmes ont pu acquérir, restent des acquis fragiles ; le patriarcat méditerranéen[2], sous couvert de religion ou de nationalisme -ou même de libéralisme-, continue d'exercer un contrôle efficace sur les femmes par la coercition.

Sur les deux rives, la violence contre les femmes s'est exprimée de façon extrême avec l'utilisation du viol comme arme de guerre (en Bosnie Herzégovine en 1993, en Algérie entre 1994 et 2000). Elle reste très importante, au quotidien, dans tous les pays de la région : violence économique qui touche particulièrement les femmes soutiens de famille, violences domestiques, agressions sexuelles, crimes "d'honneur", séquestrations, traite des femmes,

[2] Dont Germaine Tillon donne une illustration brillante dans son ouvrage « Le harem et les cousins » publié en 1966 et toujours d'actualité.

violence symbolique des manuels scolaires sexistes et des codes de statut personnel au sud, et des publicités et de la pornographie, au Nord.

La violence envers les femmes est particulièrement visible sur la rive sud de la Méditerranée : d'abord du fait la violence légale et institutionnelle qu'exercent les codes de statut personnel en livrant sans recours les femmes à la domination de leurs époux (par le biais du devoir d'obéissance), ensuite du fait de la pression d'un mouvement religieux intégriste, qui recourt à la violence face aux récalcitrants et qui s'implante, peu à peu, jusque dans les sphères de décisions des Etats.

La discrimination, combinée au statut inférieur, fait des femmes des victimes particulièrement vulnérables à la violence en temps de conflit. Le meurtre, le viol, la séquestration ou le mariage forcé est le destin de milliers de femmes pendant les conflits armés, qu'ils se présentent comme permanent comme la guerre israélo-palestinienne, ponctuel comme entre le Liban et Israël, en 2006, ou interne comme en Algérie. Mais les périodes post-conflit présentent aussi des taux importants de violence contre les femmes : la prolifération des armes, la paupérisation mais surtout la perte de repères des hommes se retournent contre les femmes. Les pays des Balkans se remettent à peine de la guerre extrêmement brutale qu'ils ont traversée et la situation des femmes après la guerre s'est nettement dégradée dans cette région de la Méditerranée.

Du côté nord, certains pays commencent à instaurer des lois protectrices pour les femmes telle la loi-cadre en Espagne, témoin d'une réelle volonté politique de réduire la violence envers les femmes. Mais d'autres connaissent une véritable régression, telle l'Albanie qui a vu la résurgence du kanun, vieille loi coutumière du pays qui autorise un homme à battre et à humilier sa femme en public[3].

La majorité des pays de la rive sud n'ont pas de loi sur la violence contre les femmes et en général les attitudes sont extrêmement conservatrices à cet égard : une femme étant considérée comme porteuse de l'honneur de l'homme et de la famille.
Depuis ces dernières années, dans certains pays cependant, des programmes d'évaluation et de sensibilisation sont mis en œuvre, et permettent de rendre peu à peu visible cette violence.

Les femmes de la région savent qu'il leur faut non seulement gagner des batailles en faveur de l'égalité sur tous les plans mais aussi consolider leurs acquis, obtenus le plus souvent grâce à leur ténacité et au courage politique d'une personne en place de décision et mais très rarement par l'effet d'une volonté générale. Elles doivent en outre agir dans un climat de régression généralisée, effet du fleurissement des mouvements conservateurs radicaux dans des sociétés en perte de repères, et, plus elles investissent l'espace public, plus elles sont confrontées à une réaction violente à leur encontre.

[3] « Armes et machisme en Albanie » de James Dyson Le monde diplomatique Juin 2006

III-Le soutien aux droits des femmes

3.1. Les bailleurs de fonds pour les projets de femmes

Dans la plupart des pays de la Méditerranée, l'action des bailleurs de fonds était freinée par les Etats dont la plupart, au Sud et en partie au Nord, veillaient jalousement à se garder de toute ingérence étrangère. C'est seulement depuis quelques années, d'abord avec les grandes conférences internationales sur les droits des femmes de Vienne et de Pékin, mais surtout, très récemment avec les bouleversements entraînés par la mondialisation, que les bailleurs de fonds multiplient leurs actions sur le pourtour de la Méditerranée.

La région est nettement divisée en trois parties pour les bailleurs de fonds : i) La région Moyen orient –Afrique du nord, qui, en tant que Sud et donc lieu de développement, reçoit la grande majorité des fonds étrangers ; ii) La région des Balkans qui en tant que région de reconstruction reçoit une attention particulière de l'Union Européenne et d'autres bailleurs privés ; iii) Et l'Europe méridionale, partie prenante de la Communauté Européenne, qui ne reçoit des fonds que selon des programmes de celle-ci. Les pays candidats à l'adhésion à la CE, comme la Turquie, voient leur statut changer avec leur candidature car ils ne sauraient alors recevoir l'aide de la coopération au développement.

Beaucoup de bailleurs de fonds sont des institutions gouvernementales de coopération au développement ou des ONG sous contrat avec leur gouvernement pour assurer le volet du développement dans des pays du Sud (OXFAM, HIVOS en sont des exemples). Les associations de femmes situées au Nord de la Méditerranée n'ont pas accès à ces fonds, sauf si elles développent des projets dans les pays de la rive sud de la Méditerranée avec des partenaires locaux où, éventuellement, quand elles ont pour objet les questions relatives aux femmes de la communauté immigrée, venues du Sud.

Aujourd'hui les sources de financement citées par les associations de femmes sont, pour la rive sud : la Communauté européenne, les ONG internationales de développement, la coopération internationale, les agences des Nations Unies, les fondations privées, les fonds féministes et très rarement des gouvernements. Pour l'Europe méridionale, les sources de financement sont plutôt locales, multiples mais restreintes. Il s'agit des institutions gouvernementales ou des administrations régionales, des fondations locales et dans certains cas, dans des programmes très cadrés, de la Communauté européenne[4].

La tendance des bailleurs de fonds à ne financer que ce qui concerne des femmes du Sud a un effet pervers sur le mouvement des femmes en général : non seulement parce qu'elle exige des femmes d'Europe de se contenter de leur sort et ne leur donne pas les moyens de consolider leurs acquis, mais aussi parce qu'elle nourrit une rivalité entre les associations du Nord et du Sud, ces dernières se sentant utilisées et infantilisées puisque c'est l'ONG du Nord qui reçoit et gère l'argent pour des projets qui les concernent au premier chef. Enfin non moins préoccupante est la position dans laquelle sont mises les associations de femmes de se plier aux priorités décidées par les bailleurs de fonds, plutôt que de définir leur propres priorités sur un terrain qu'elles connaissent bien.

[4] Sources de financement des associations de la région d'après l'enquête. Voir aussi les statistiques publiées en février 2006 par AWID et Redfern Research http://www.awid.org/go.php?pg=where_is_money.

3.2. Le processus de Barcelone

La Communauté européenne est le plus gros bailleur pour les femmes de la région. Cette tendance devrait s'accentuer avec l'évolution du Partenariat Euro Méditerranéen qui, sous la pression des femmes parlementaires et des associations de femmes, a mis dans ses priorités le rôle des femmes dans les sociétés de la région, depuis novembre 2006. Les gouvernements se sont alors engagés « à mobiliser des ressources financières afin de contribuer à la mise en œuvre du présent cadre d'action. »[5]

Les informations concernant les mécanismes de subventions et le montant des fonds destinés aux associations de femmes ou aux projets issus de la société civile concernant les femmes seront rendues publiques vers la fin de l'année 2007.

Les obstacles resteront la lourdeur des mécanismes de l'appareil de la Communauté Européenne, et, pour les associations de femmes qui vivent dans des pays adhérents ou candidat à l'adhésion de la Communauté Européenne, le fait d'être exclues, en grande partie, des nouveaux programmes.

Enfin, l'obligation pour les Etats de prendre en charge le soutien aux organisations peut avoir pour effet que ceux-ci choisissent qui soutenir en fonction d'un retour d'allégeance. Là encore, les petites associations ou les projets « sensibles » risquent de rester sans appui. Pour pallier cette contradiction, l'éventualité d'utiliser une organisation douche, récipiendaire des fonds pour d'autres associations plus petites est aujourd'hui à l'étude à la CEE

IV- Financement et point de vue des groupes de femmes

4.1. Le travail des associations de femmes

Au Sud de la Méditerranée, les ressources locales disponibles pour les associations de femmes sont en général très limitées et difficiles d'accès, ce qui conduit à une forte demande envers les sources de financement étrangères. Celles-ci se présentent, par contre, en abondance, parfois en compétition et, dans des contextes de difficultés économiques importantes, il arrive qu'elles détournent les besoins exprimés au départ.

Le contraire se produit dans les pays du Nord de la Méditerranée : les associations trouvent des financements au niveau local – modestes et sur projet uniquement – et se voient refuser une aide internationale pour la raison qu'elles « ne sont pas au Sud », à moins qu'elles ne travaillent avec des femmes du Sud.

Mais ce tableau général ne reflète pas exactement la réalité : en effet, selon les pays, qu'ils soient au Sud ou au Nord, les associations de femmes pourront avoir beaucoup de difficultés ou au contraire de grandes facilités à faire financer leurs projets.

[5] Conclusions ministérielles de la conférence euro méditerranéenne d'Istanbul, Novembre 2006

Les projets mis en œuvre par les femmes en Méditerranée sont d'ordre économique, artistique et culturel, et le plus souvent d'ordre politique avec l'organisation de campagnes touchant à l'égalité devant la loi entre les femmes et les hommes, ou la liberté à disposer de son corps et d'ordre social avec le soutien des femmes victimes de violences.

Les associations travaillent seules sur un projet mais s'allient ponctuellement sur un projet collectif comme une campagne nationale. Elles font aussi partie de réseaux au niveau régional et international qui leur offrent la possibilité d'échanger sur leurs expériences, et de se sentir parties prenantes d'un mouvement des femmes international. Pour beaucoup d'associations oeuvrant dans des contextes hostiles, et elles sont nombreuses dans la région, leur participation à des réseaux est d'un grand soutien.

4.2 Les relations avec les bailleurs de fonds

Les associations de femmes qualifient les relations qu'elles ont avec les bailleurs de fonds de compliquées et difficiles avec les institutions liées aux gouvernements et particulièrement la Communauté Européenne, et de simples et confiantes avec les petites fondations, dont surtout les fonds féministes.

Dans tous les pays, un certain genre d'associations vont être en mesure de trouver l'information, puis de joindre les bailleurs de fonds, et parmi celles-ci un certain nombre encore, plus restreint, seront en mesure de remplir la demande, et d'aller jusqu'au bout du processus exigé par le mécanisme de financement. Celles-ci ont du personnel salarié ou des membres à l'aise avec les institutions internationales, et, en général, une expérience et une structure solide.[6]

Par contre, sur les deux rives, beaucoup d'associations de petite envergure ont très peu de moyens et n'ont pas les capacités organisationnelles, ni le temps de rentrer dans les procédures compliquées qu'elles ressentent comme les éloignant de leurs buts. En outre, il est fréquent qu'elles ne disposent pas du confort élémentaire (moyens de transport, de communication et des moyens logistiques) pour travailler sereinement.

Le plus souvent, les associations ignorent l'existence des bailleurs : l'information concernant le soutien qu'elles peuvent en recevoir ne leur arrivent pas parce qu'elle est en anglais. Il est à noter qu'un effort important est actuellement fait par les bailleurs pour se rendre accessibles, en rencontrant les associations sur place mais aussi en traduisant plus systématiquement leurs documents en arabe et en français. Autre obstacle : les contrats bilatéraux par lesquels les bailleurs de fonds sont souvent liés aux gouvernements empêchent les associations qui sont en opposition avec le gouvernement, ou ont un projet qui n'entre pas dans les programmes étatiques de bénéficier de leur aide.

Enfin il faut citer un obstacle d'ordre plus psychologique qui est le malaise des membres des associations dans leur rapport à l'argent. Il était - et cela reste encore vrai - honteux d'être payée pour un travail militant. C'est souvent la raison pour laquelle les demandes de

[6] Pour illustration, les associations qui ont répondu au questionnaire sur leurs financements sont des associations qui comprennent pour 2/3 d'entre elles entre 150 et 20000 membres et ont entre 4 et 100 salariés.

financement ne concernent le plus souvent que les projets, au prix d'un sacrifice énorme de la part de celles qui les mènent bénévolement.

S'ajoute à cela, dans les pays de la rive sud, que l'argent venu de fondations occidentales, est parfois perçu comme une soumission au néo-colonialisme, insupportable pour les générations nées au moment de l'indépendance de leur pays.

On note cependant un changement d'attitude de la part des membres des associations. L'épuisement qu'engendre un bénévolat ajouté à un travail salarié et, pour un grand nombre, à un travail de mère de famille, est aujourd'hui reconnu par toutes. Enfin, l'ouverture au monde par le biais d'Internet et des rencontres internationales, avec, en parallèle, l'alliance internationale des intégristes, chasse peu à peu les scrupules nationalistes des militantes de la rive sud.

La plupart des associations de femmes ont rencontré des difficultés pour faire financer certains de leurs projets[7]. L'enquête n'a pas permis d'établir si les difficultés résidaient toujours en un désintérêt de la part des bailleurs pour l'objet du projet ou si elles étaient aussi dues à un manque d'information ou de contact de la part de l'association elle-même.

En matière de projet, ce sont les projets qui ne sont pas prioritaires dans les programmes des bailleurs de fonds qui, selon les membres des associations interrogées, trouvent des difficultés à obtenir un soutien financier Ce sont aussi les projets qui ne se présentent pas sous l'aspect attendu, en général des projets qui concernent les droits des femmes et auxquels les bailleurs veulent imposer le moule du concept "genre". Les projets plus politiques, comme le plaidoyer et le lobbying, pourtant très nécessaires pour faire avancer les idées, semblent trouver aussi plus difficilement un soutien financier. Mais aussi, les associations disent qu'elles rencontrent peu d'intérêt pour les projets à long terme ou les projets innovants. Enfin l'aide à la création de réseaux et le financement pour des déplacements à l'étranger ne semblent pas faciles à obtenir des bailleurs de fonds.

Mais ce qui revient le plus souvent dans les réponses des associations de femmes de la Méditerranée, c'est la difficulté à trouver un soutien financier pour le fonctionnement même de l'association, que ce soit la location d'un local, le salaire d'une permanente, les frais administratifs et de communication, etc. Ainsi les associations se trouvent dans l'obligation d'enchaîner projets sur projets pour survivre. C'est sans doute le problème principal rencontré : les associations de femmes disent être mises dans l'incapacité de développer un programme avec une stratégie à long terme car les financements qu'elles reçoivent ne leur permettent qu'un investissement dans un projet précis avec un délai établi à l'avance.

---

[7] Exemples de projets pour lesquelles les associations ont des difficultés à trouver des financement (outre celle, exprimée par 80% des associations enquêtées, de trouver un financement pour les coûts administratifs et de personnel) : Enquêtes non agrées par les autorités (Tunisie) ; Centre de documentation et d'information pour la culture à l'égalité de genre et citoyenneté ; Observatoire e incubateur d'emploi non agricole ; Projet d'évaluation / actions en genre et développement ; déplacements à l'étranger ; mise en place de centres d'hébergement pour femmes abusées ; la création d'un réseau d'associations de femmes au Liban, en Espagne ; Financement de projets de micro crédit ; Plaidoyer et lobbying ; Projets sociaux qui se penchent sur le mariage précoce, la violence domestique et les violences sexuelles faites aux enfants ; Formation de cadres associatifs au partenariat euro méditerranéen ;projet laïque et artistique contre les intégrismes…

4.3 Les relations attendues avec les bailleurs de fonds

Pour les associations de femmes de la Méditerranée, une bonne relation avec un bailleur de fonds doit être fondée sur un respect mutuel et une confiance réciproque. Certaines font d'ailleurs une différence entre les bailleurs de fonds traditionnels et les bailleurs de fonds partenaires, œuvrant pour la même cause. Elles insistent sur les relations avec l'équipe de l'institution qui les finance : celle-ci devrait montrer moins de préjugés et être plus coopérative.

La lourdeur des procédures est aussi souvent remise en cause : la plupart des associations trouvent qu'elles passent trop de temps et d'énergie à tenter d'entrer dans le cadre du bailleur de fonds au lieu de faire leur propre travail associatif. Elles estiment que les procédures imposées par les bailleurs de fonds devraient prendre davantage en considération les difficultés de fonctionnement et de gestion et être plus souples, plus simples en tenant compte qu'elles s'appuient sur le bénévolat des membres et donc, sont tributaires du temps libre de celles-ci. Elles aimeraient que les bailleurs leur laissent « la possibilité de revoir certaines lignes pour pallier à des demandes autres lors de la mise en place du projet »

Autre demande des associations, et sans doute celle qui revient quasiment systématiquement dans les entretiens : que les bailleurs de fonds « arrêtent de considérer le travail des femmes comme du bénévolat » et donc acceptent qu'une partie du budget soit réservé au fonctionnement. Selon elles, « des appuis logistique et technique sont indispensables en parallèle avec le soutien aux projets» sans quoi elles ne peuvent envisager une action sur le long terme.

Enfin elles espèrent des bailleurs de fonds certains services, qui concernent l'aide à la recherche de financement et l'aide à la mise en réseau. Certaines militantes de droits des femmes disent attendre des bailleurs une certaine ligne éthique en faveur des femmes, comme « donner la priorité aux organisations de femmes mais aussi aux organisations dont des femmes sont responsables quelque soit leur but » et « refuser que les instances gouvernementales soient intermédiaires dans la décision d'appuyer un projet ».

Conclusion

L'accessibilité de financements pourtant de plus en plus nombreux pour des associations de petite envergure - grande majorité des associations de femmes de la région-, reste très limitée du fait des tendances des bailleurs de fonds à préférer travailler avec les institutions étatiques ou des grosses ONG ou des ONG du Nord chargées de gérer l'argent pour le Sud. Un certain nombre de financements proposés par des fonds militants existent mais il s'agit de petits montants pour des projets délimités dans le temps, et, souvent, dans les priorités des bailleurs.

Les difficultés exprimées par les associations de femmes de la région relèvent surtout de l'impossibilité de mettre en place une stratégie à long terme, en renforçant leurs capacités propres et en donnant du temps à l'analyse des changements sociaux en cours. Elles soulignent aussi leur besoin d'avoir avec leurs bailleurs de fonds une relation de confiance, qui tienne compte des situations dans lesquels elles vivent et agissent.

La création d'un Fonds qui partirait du mouvement lui-même et serait à son service, en s'adaptant à ses besoins et à ses analyses propres, a donc toute sa pertinence. Il devrait être conçu comme un outil pour le renforcement du mouvement des femmes dans la région, mouvement qui est particulièrement fragilisé par la double action des intégrismes et du libéralisme.